



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial – Soutien au plan d'action 2026**

L'association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial a initialement été créée en 2007 pour porter le dossier de candidature des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial et fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Depuis l'inscription du Bien au Patrimoine mondial, le 4 juillet 2015, actant la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un paysage culturel unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier, l'association a pour objet d'animer et de coordonner la gestion du site des Climats du vignoble de Bourgogne dans le respect des valeurs et des engagements de la Charte territoriale (2011) et de la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel (1972). Une nouvelle charte d'engagement, intitulée « Le Pacte des Climats », a été signée à l'occasion des 10 ans de l'inscription du Bien, en juillet 2025, par les différents partenaires, dont Dijon métropole. Celle-ci renforce l'implication de chacun d'entre eux pour les années à venir.

L'association des Climats du vignoble de Bourgogne réunit notamment les membres statutaires suivants : le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, les Conseils départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, les communes de Dijon et Beaune, la métropole de Dijon, la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, le Grand Chalon ainsi que le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne.

Les grands enjeux pour l'association, depuis l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial, sont les suivants :

- protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats en mettant en place des outils réglementaires de protection ainsi que des outils de sensibilisation et de restauration du patrimoine (mise en place d'une commission « impact V.U.E. », protection juridique du terme Climats, programme de restauration du patrimoine viticole...) ;
- favoriser la connaissance des Climats à travers des actions de formation, la mise en place d'un programme culturel ou l'élaboration de contenus de médiation (colloques, formations, participation à l'élaboration des contenus de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et du réseau des Cités des vins et des Climats) ;
- promouvoir l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial notamment à travers des actions de communication, de développement touristique et d'animation du réseau des biens reconnus par l'Unesco ;

Ils se déclinent en un programme d'actions pluriannuel formalisé dans une Convention-cadre partenariale renouvelée en 2022 et mis en œuvre par l'association, composée de 10 salariés dont un alternant et mobilisant près d'une quarantaine de bénévoles. Ce programme est évalué par la commission technique permanente et la Conférence Territoriale des Climats, co-présidées par la Ville de Dijon, la Ville de Beaune et l'interprofession (BIVB).

Conformément à l'année passée, Dijon métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 26 000 € contribuant ainsi à un budget prévisionnel de fonctionnement de 476 000 €.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives aux niveaux culturel, touristique et économique que cette inscription apporte à la Métropole dijonnaise, particulièrement incarnée au sein de la Grande chapelle des Climats et des terroirs de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, au vu des rapports d'activités et financiers 2024, du programme d'activités et du budget prévisionnel 2026, il vous est proposé de renouveler notre soutien et d'accorder une subvention de fonctionnement de 26 000 €.

Le Bureau,

après en avoir délibéré, décide :

- **de dire** que Dijon métropole soutient l'Association pour les Climats du vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 26 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	